

II- Modalités relatives aux contenus et à l'évaluation des unités d'enseignement constitutives du diplôme

II.1-Unité d'enseignement de formation musicale

Programme de l'unité d'enseignement

A - Pratique et culture musicales

Axées sur l'écoute musicale, elles doivent permettre le développement général des processus d'affinement :

- de la sensibilité ;
- de la mémorisation ;
- de la concentration ;
- de la réflexion.

Analyse auditive

- caractère expressif général ;
- repérage à l'oreille des pulsations au temps, à la mesure, des subdivisions ternaires ou binaires, repérage des carrures musicales ;
- repérage des changements de tempo et du rubato (ex. : lent, vif, lent).

Analyse des instruments et des timbres

Familles d'instruments, caractères des sons concrets, électroniques.

Analyse d'une page musicale

- sur le plan de sa dynamique (ex. : piano, crescendo, forte, très continu ou comportant des cassures de nuances), de son caractère, de son accentuation.

Repérage et sensibilisation corporelle à l'écoute des phrasés

Mémorisation et reproduction corporelle de thèmes mélodiques et rythmiques (par la voix, les mains, les pieds, les instruments à percussion - peau, bois, métal).

Sensibilisation à l'écoute des formes musicales simples

(Thème et variations, forme « ouverture » - ABA).

Connaissance des courants musicaux qui ont été reliés aux grandes époques chorégraphiques : époque, style, forme, de la Renaissance au XXIème siècle inclus.

Un nombre restreint d'œuvres musicales entrées dans le répertoire chorégraphique doit faire l'objet d'une écoute analytique précise.

B - Connaissances solfégiques et pratiques élémentaires

- Rythmes simples : lecture, reproduction et invention par la voix, les mains, les pieds, les instruments à percussion - caractère binaire ou ternaire – syncope - anacrouse - contretemps - valeur pointée - silence.
- Dynamiques : piano, crescendo, forte.
- Termes musicaux les plus fréquemment employés et leur signification : tempi, signes de reprise, point d'orgue, caractère.

- Phrasés d'une partition.
- Perception des hauteurs - initiation polyphonique (contrepoint - canon).

C - Capacités à transcrire gestuellement un court extrait musical en prenant en compte son style, son rythme et ses dynamiques

- Travail de traduction corporelle.
- Précision rythmique et qualité du mouvement en accord avec l'extrait musical proposé.

Nombre d'heures minimum : 100 heures.

Évaluation de l'unité d'enseignement

Les connaissances sont vérifiées, à parts égales, entre le contrôle continu et l'évaluation terminale.

Contrôle continu

La note de contrôle continu (*coefficient 1*) résulte de la moyenne des notes attribuées lors des situations d'évaluation prévues par le centre habilité au cours de la formation à l'UE.

Au nombre de ces notes figurent obligatoirement :

- une note d'examen blanc dont le contenu et le format correspondent aux quatre épreuves de l'évaluation terminale ;
- une note évaluant l'assiduité, l'implication et la progression de l'étudiant.

Epreuve terminale

Les connaissances sont vérifiées par quatre épreuves orales dont le jury s'emploie à organiser la complémentarité sous la conduite d'un membre du jury référent. L'ordre de ces épreuves a pour but de mettre le candidat en mouvement afin qu'il puisse s'engager dans ces différentes séquences en confiance et de manière cohérente.

1. Analyse et improvisation sur l'œuvre hors programme
2. Mémorisations et reproductions vocales et corporelles
3. Lecture rythmique
4. Analyse de l'œuvre au programme

En présence du jury, le candidat tire au sort les sujets de toutes les épreuves qu'il aura à passer, avant de se retirer en loge pendant 30 minutes afin de préparer les épreuves 1 et 3 (lecture rythmique, analyse et improvisation sur l'œuvre hors programme).

Le jury conserve les tirages du candidat pour les épreuves 2 et 4 (mémorisations et reproductions vocales et corporelles, analyse de l'œuvre au programme).

* Analyse et improvisation sur l'œuvre hors programme (coefficient 1)

Le candidat tire au sort une œuvre parmi une liste d'environ 40 œuvres non étudiées en cours, mise au point par le formateur . Après un temps d'écoute d'un court extrait musical (d'une durée d'une minute et demie à deux minutes), le candidat expose au jury son analyse (présentation générale de la pièce, ses caractéristiques) et explicite son parti pris pour l'improvisation dansée avant de la proposer au jury.

* Mémorisations et reproductions vocales et corporelles (coefficient 1)

Le candidat tire au sort une reproduction mélodique et une reproduction rythmique parmi deux listes numérotées. Celles-ci sont données trois fois à la voix par un des membres du jury puis le candidat les reproduit à la voix seule avant de les transcrire corporellement. La reproduction rythmique doit respecter la durée, les appuis, les durées dans les transferts de poids (les temps du pas), la reproduction mélodique doit rendre visible les élans et repos de la phrase et en respecter les durées). Cette épreuve ne se préparant pas en loge, le jury conserve les deux tirages au sort des candidats jusqu'à leur passage.

** Lecture rythmique (coefficient 1)*

Le candidat tire au sort un sujet parmi deux sujets (lecture A ou lecture B), chacun étant composé d'une phrase binaire et d'une phrase ternaire. La lecture rythmique est exécutée vocalement par le candidat sur une onomatopée avec percussion corporelle ou instrumentale (au choix du candidat) et doit respecter les valeurs de temps et les nuances. L'exercice peut être suivi de questions sur des notions élémentaires de solfège.

** Analyse d'une œuvre au programme (coefficient 1)*

Le candidat tire au sort une des œuvres proposées annuellement au programme par le ministère chargé de la culture. Il la commente après écoute, sans préparation, en la situant dans son contexte historique et en formulant une analyse personnelle. L'exposé doit comprendre des éléments relatifs au contexte de création de l'œuvre (époque et actualité artistique du moment), au compositeur (ampleur de la production, lien avec d'autres compositeurs, lien avec des courants artistiques) et à l'œuvre elle-même (style, forme et autres caractéristiques). Il doit également comprendre une analyse fine de l'extrait écouté ; il peut se terminer par des éléments de connaissance plus généraux et l'expression d'un point de vue personnel.

II.2. Unité d'enseignement d'histoire de la danse

Programme de l'unité d'enseignement

A - Initiation à la recherche documentaire

B - Connaissances historiques

** Danse Renaissance - danse baroque*

** Création du ballet classique - son évolution :*

- le ballet romantique ;
- la danse française à l'étranger ;
- les ballets russes ;
- le néoclassique.

** Les précurseurs de la danse contemporaine :*

- les principaux courants de la danse contemporaine depuis le début du XXe siècle et ses liens avec l'évolution des arts plastiques - leurs rapports avec la musique ;
- l'influence des courants allemands et américains.

** Origines et évolution de la danse jazz et de la musique jazz :*

- les précurseurs ;

- la comédie musicale.

** Les courants actuels de la danse en France.*

Nombre d'heures minimum : 50 heures.

Évaluation de l'unité d'enseignement

Les connaissances sont vérifiées à parts égales entre le contrôle continu et l'évaluation terminale.

Contrôle continu

La note de contrôle continu (*coefficient 1*) résulte de la moyenne des notes attribuées lors des situations d'évaluation prévues par le centre habilité au cours de la formation à l'UE.

Au nombre de ces notes figurent obligatoirement :

- une note d'examen blanc dont le contenu et le format correspond à celui de l'évaluation terminale,
- une note évaluant l'assiduité, l'implication et la progression de l'étudiant.

Epreuve terminale

Les connaissances sont vérifiées par une épreuve écrite comprenant :

- une composition sur une question de cours, choisie par le candidat, entre trois sujets (*coefficient 3*) ;
- vingt questions balayant l'ensemble du programme de l'UE et n'appelant chacune qu'une réponse courte (*coefficient 2*).

Durée totale de l'épreuve : 4 heures.

II.3-Unité d'enseignement d'anatomie-physiologie

Programme de l'unité d'enseignement

A - Connaissances générales

- le tronc : la colonne vertébrale ; la cage thoracique ;
- la tête et la nuque ;
- la ceinture scapulaire et les membres supérieurs ;
- la ceinture pelvienne et les membres inférieurs.

B - Anatomie fonctionnelle

Pour chacun des ensembles articulaires et masses musculaires énoncés ci-dessus, il sera étudié :

- le squelette ;
- le fonctionnement des articulations et le rôle des ligaments ;
- les principales chaînes musculaires et leurs fonctions.

C - Notions de physiologie

- principes et mécanismes de base régissant le corps ;
- équilibre du corps : organes de l'équilibre, tonus postural, ligne et centre de gravité du corps ;
- schéma corporel : la proprioceptivité ;

- mécanisme cardio-pulmonaire et adaptation à l'effort appliqué à la danse.

La formation doit prendre en compte la terminologie préconisée par la Fédération internationale des associations d'anatomistes (FIAA).

Nombre d'heures minimum : 50 heures.

Évaluation de l'unité d'enseignement

Les connaissances sont vérifiées à parts égales entre le contrôle continu et l'évaluation terminale.

Contrôle continu

La note de contrôle continu (*coefficient 1*) résulte de la moyenne des notes attribuées lors des situations d'évaluation prévues par le centre habilité au cours de la formation à l'UE.

Au nombre de ces notes figurent obligatoirement :

- une note d'examen blanc dont le contenu et le format correspond à celui de l'évaluation terminale ;
- une note évaluant l'assiduité, l'implication et la progression de l'étudiant.

Epreuve terminale

Les connaissances sont vérifiées par une épreuve orale portant sur un sujet composé de deux tirages de questions relatives aux connaissances générales, à l'anatomie fonctionnelle et aux notions de physiologie.

Le candidat choisit son sujet parmi trois sujets qu'il est invité à tirer au sort parmi un corpus de sujets élaborés par le jury. Il dispose d'un temps de préparation en loge.

Temps de préparation : 30 minutes.

Durée de l'épreuve : 15 minutes.